

ARRETE WEYERSHEIM 2024-66

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse Zorn,

Vu les articles L 2542-1 et 2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles du Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et R 411-9,

CONSIDERANT que la circulation des voitures et poids lourds sera impossible en raison de la cérémonie du 80^{ème} anniversaire de la libération de WEYERSHEIM **le dimanche 24 novembre 2024 à 10h30, place de la Mairie,**

ARRETE

Article 1er : La rue Baldung-Grien sera barrée entre la rue des Pierres et le carrefour rue des Fossés/rue du Petit Village.

Article 2 : Ces dispositions prennent effet le **dimanche 24 novembre 2024 de 10h15 à 12h00.** Par ailleurs, le stationnement sera interdit sur la place de la mairie de 9h30 à 12h00.

Article 3 : Les panneaux réglementaires seront mis en place par le service technique de la commune.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Gendarmerie de la Wantzenau
- Le chef de Section des Sapeurs-Pompiers de WEYERSHEIM
- Le chef de service de la Police intercommunale de la CCBZ

Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à Weyersheim, le 18 novembre 2024

Le Vice-Président,
Sylvie ROEHLLY

